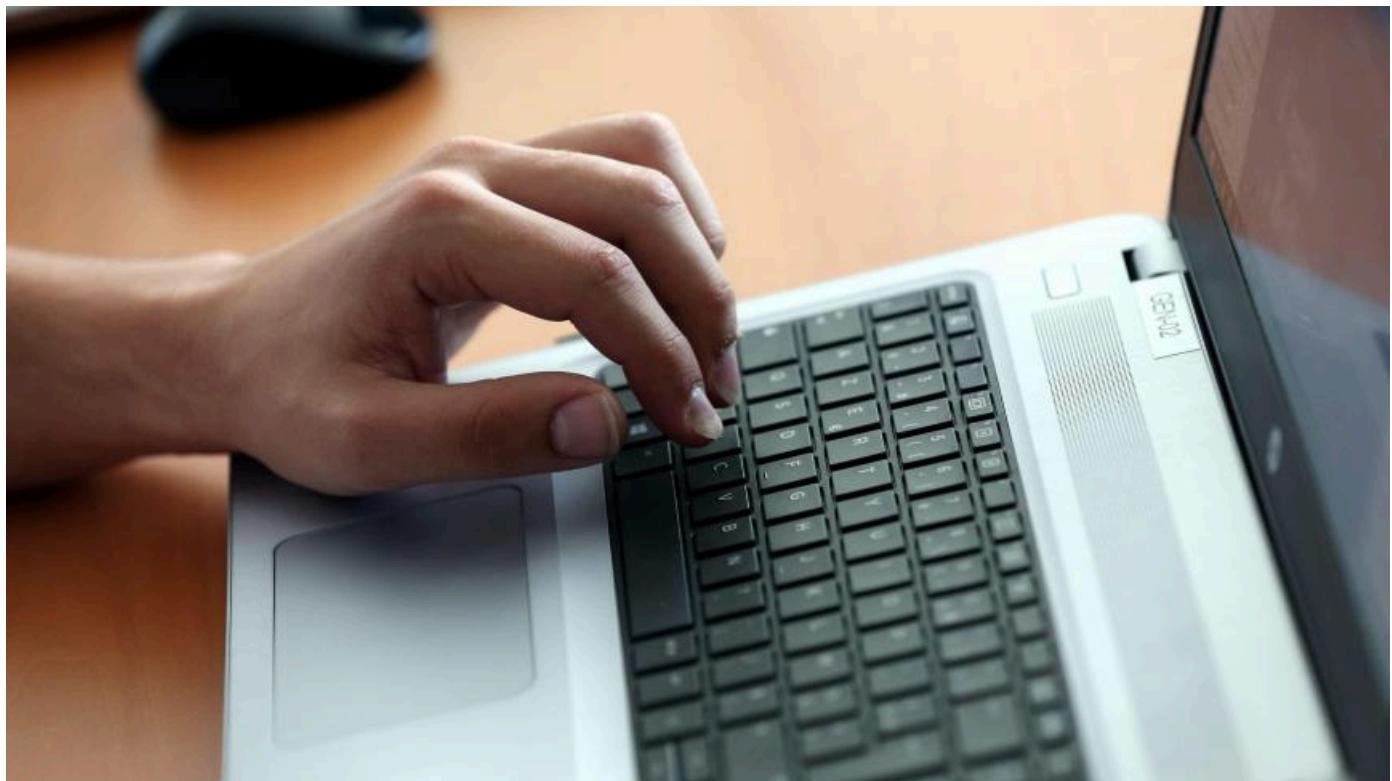


# Pourquoi je ne signerai pas la nouvelle charte de la SCAM et la SACD

L'usage des intelligences artificielles dans les industries culturelles ne doit pas être vu comme une menace mais comme un vecteur d'exploration. C'est la raison pour laquelle on ne peut souscrire totalement à la Charte pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le secteur des écritures et du livre proposée par la SCAM et la SACD, qui abordent la question de la création à l'aide de l'IA sous un angle beaucoup trop réducteur et restrictif.



PHOTOPQR/L'EST REPUBLICAIN/MAXPP



## Carte blanche -

Par Ilan Manouach, auteur de BD et chercheur FNRS à l'Université de Liège, affilié à l'Université d'Harvard

Publié le 12/05/2025 à 14:57 | Temps de lecture: 6 min ⓘ

**D**epuis plus de vingt ans, je développe une pratique artistique et théorique à la croisée de la recherche, de l'édition et de l'expérimentation computationnelle. Mes projets – qu'ils prennent la forme de générateurs automatisés, de publications fédérées ou de détournements critiques d'œuvres emblématiques – interrogent les régimes de production, de circulation et d'autorité dans les industries culturelles. En tant qu'auteur, et chercheur, je conçois les usages des intelligences artificielles dans les industries culturelles

non pas comme une menace, mais comme un vecteur d'exploration, un terrain d'enquête critique sur les modèles économiques, les formes de travail et les conditions de visibilité qui façonnent notre environnement culturel.

## **Verrouillage symbolique et politique**

C'est précisément à partir de cette position que je refuse de signer la Charte pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le secteur des écritures et du livre proposée par la SCAM (Société civile des auteurs multimédia, NDLR) et la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques, NDLR). Derrière son apparente bienveillance, ce texte opère un verrouillage symbolique et politique. Il ne constitue pas un outil d'émancipation pour les créateurs, mais s'inscrit à mes yeux dans une logique de contrôle, de régulation des usages, et de normalisation. Il donne une réponse rigide à un champ qui, au contraire, exige d'être pensé dans sa porosité, sa conflictualité, sa dynamique.

La Charte repose sur une méconnaissance profonde de l'histoire des métiers de l'édition. Elle promeut une conception résolument essentialiste de la création, en opposant les œuvres dites « authentiquement humaines » aux productions dites « synthétiques ». Ce binarisme réactive des dispositifs de contrôle hérités des régimes de labellisation morale. En fondant la valeur d'une œuvre sur l'origine supposée de sa fabrication – humaine ou machinique – la Charte réintroduit des hiérarchies et un purisme culturel en décalage complet avec la réalité matérielle de la création contemporaine.

## **Ce fantasme caduc de la pureté de la création**

La réalité, c'est que toute création est déjà médiée. Il n'existe pas d'œuvre « pure ». Loin d'être un sanctuaire de l'authenticité, la production éditoriale a toujours été intimement liée aux technologies de son temps. La chaîne du livre est, depuis longtemps, un système d'agencements collectifs, d'interfaces, de protocoles techniques et de décisions opérées à différentes échelles.

L'automatisation, la standardisation, la reproductibilité, la gestion de flux, l'optimisation des marges – toutes ces logiques sont constitutives du fonctionnement industriel du livre, et en particulier dans le champ de la bande dessinée où j'interviens. Parler aujourd'hui d'un basculement provoqué par l'IA revient à ignorer que ces outils sont aussi des prolongements, plus puissants, de processus déjà inscrits dans les routines professionnelles depuis des décennies. Dans mes propres travaux conceptuels, j'ai toujours insisté sur cette nature distribuée, machinique et systémique de la création. Prétendre que certaines œuvres seraient valables et d'autres non, en fonction de leur degré de « pureté humaine », relève d'un fantasme romantique que les pratiques contemporaines, qu'elles soient artistiques, éditoriales ou computationnelles, ont depuis longtemps rendu caduc.

## Un texte trop restrictif

Au lieu de voir l'intelligence artificielle comme un terrain d'expérimentation, de critique, de réinvention des modèles de production et des figures de l'auteur, la Charte s'attache à restreindre ses usages. Elle conçoit la technologie comme un risque à contenir, au lieu de la penser comme un levier pour déplacer les cadres de la représentation, de l'auteur et du geste éditorial. En sanctuarisant la propriété intellectuelle, en marginalisant les usages non autorisés, elle invisibilise toute une tradition d'expérimentation critique. Elle néglige – et c'est peut-être le plus grave, étant donné le contexte culturel en Belgique – l'histoire longue du détournement, du piratage, du remix et de la réappropriation dans l'innovation culturelle. Or, ce sont précisément ces gestes – du copier-coller à l'hybridation, du pastiche au hacking – qui ont permis à la culture de se renouveler, de se diffuser, de se démocratiser. On ne s'étonnera pas que la SACD ait toujours vu dans ces pratiques une menace existentielle – toute forme de créativité qui échappe à ses circuits fermés est immédiatement suspecte, voire hérétique.

## La chasse à la transparence

Mais ce qui irrite le plus, c'est cette façon de brandir la transparence comme vertu morale obligatoire pour les artistes. Dans un monde où les pouvoirs opèrent dans l'opacité totale, SCAM et SACD attendent des artistes qu'ils exposent leurs protocoles, leurs outils, leurs processus de production, sans jamais contraindre les acteurs industriels à la réciprocité. Or, dans un monde éditorial de plus en plus dense, opaque, algorithmique, régulé par des boîtes noires, cette transparence unilatérale relève plus d'une posture disciplinaire que d'un véritable effort de clarté. Ce double-bind – qui impose à l'auteur d'être à la fois autonome et conforme – s'apparente à une injonction paradoxale, où l'on appelle à « la responsabilité individuelle » tout en encadrant les formes d'expression acceptables via des « lignes de conduite ».

## Pour une meilleure représentativité

La Charte prévoit la constitution d'un comité d'experts intercommunautaire, sans jamais préciser qui seront ces experts, selon quels critères ils seront choisis, ni quels intérêts ils représentent. Aucun des artistes que je connais et qui travaillent activement avec l'IA n'a été approché par la SCAM ou la SACD – ce qui en dit long sur la représentativité de cette initiative. Au lieu de créer de nouveaux cénacles et de garde-fous destinés à préserver une forme d'autorité culturelle inquiète de sa propre dilution, la priorité devrait être de former les membres actuels aux technologies en mutation, de rendre ces savoirs accessibles, de valoriser l'expérimentation sur le terrain. Plutôt que de chercher à discipliner ses auteurs, la SCAM\SACD devrait concentrer son énergie à négocier avec les plateformes, à défendre les intérêts économiques et

symboliques de ses membres dans les nouveaux environnements de production. On en vient à se demander si un instrument régulateur qui en dernier recours, s'en remet à la responsabilité éthique individuelle, n'est pas, en réalité, en train de sonner lui-même le glas de sa légitimité.

## Défendre la création avec des moyens adéquats

Je ne signe pas cette Charte, non par rejet des principes éthiques, mais parce que je refuse qu'ils soient utilisés comme instruments d'un repli normatif. L'éthique, si elle doit avoir un sens dans le champ de l'édition contemporaine, ne peut être que politique, située, informée. Elle ne peut pas être imposée d'en haut, sous la forme de « lignes de conduite » (merde !), mais doit émerger des pratiques elles-mêmes, dans leur diversité, leur conflictualité et leur capacité à réinventer leurs outils. La création ne se protège pas par la fermeture. Elle se défend en circulant, en se redistribuant, en s'exposant à ses propres contradictions. C'est là, et seulement là, que peut se jouer une véritable responsabilité.

---